

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 10/2015

**Préavis pour le crédit d'étude
de l'aménagement urbain**

Lavey, le 29 juillet 2015

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'octroi du crédit d'étude pour l'aménagement urbain.

Contexte

Lavey-Morcles rencontre des problèmes urbanistiques depuis fort longtemps. L'absence de travaux en ce sens durant de nombreuses années provoque aujourd'hui un état de l'aménagement inadapté à l'évolution de la société.

La Municipalité souhaite régler les problèmes de circulation à l'intérieur des villages et répondre de fait aux interpellations des citoyens à ce propos.

A ce stade, la Municipalité a déjà établi un premier diagnostic des éléments conflictuels en termes de circulation et stationnement au niveau des différentes entités bâties de la commune (Lavey-Village, Lavey-les-Bains, Morcles).

L'objectif de la Municipalité est de disposer d'une expertise complète en matière de mobilité sur ces entités bâties et d'améliorer la qualité de vie au sein de l'espace public. Ainsi, il s'agira de proposer des aménagements adéquats en vue d'assurer la sécurité des usagers, de fluidifier le trafic et veiller à la bonne accessibilité par une offre en stationnement judicieusement dimensionnée et bien localisée.

De plus, vu les importants travaux en termes d'infrastructures qui seront réalisés prochainement, il est judicieux de coordonner ces interventions avec des mesures d'aménagement de surface et de requalification de l'espace rue.

Il y a lieu de relever que conjointement à l'étude de l'aménagement urbain la Municipalité revoit son plan général d'affectation (PGA). L'étude et l'élaboration de ce dernier est une solution à long terme et prendra du temps avant d'être appliquée. C'est pourquoi, l'étude proposée dans le présent préavis permet d'apporter des réponses plus rapides pour des problèmes très localisés.

Démarche

Bien qu'une commission chargée d'étudier différents problèmes urbanistiques dans le village ait été créée, la Municipalité est consciente qu'elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour une telle étude. Elle s'est orientée vers un bureau spécialisé pour lui confier le mandat d'optimisation de la mobilité et des aménagements de surface, comprenant :

- un diagnostic clair,
- un avant-projet d'aménagement,
- une aide pour la mise en place d'une démarche participative.

Les prestations à fournir par le bureau d'études s'orienteront vers une réflexion générale du réaménagement des espaces publics.

Les études d'aménagement ne se limiteront pas seulement au domaine public mais également à des propositions d'aménagement qui toucheront les surfaces privées afin de mener une réflexion globale.

Il s'agira également de faire l'inventaire de ce qui est perfectible, mais aussi de ce qui va bien et qui ne nécessite pas de changement, voire qui devrait être valorisé.

Le projet des aménagements de surface proposés traitera des points suivants :

- la réorganisation et le réaménagement des espaces et rues attenantes au centre du village ;
- le stationnement et arrêt provisoire de tous types de véhicules, cars postaux, poids lourds, bus, voitures automobiles légères, motos, vélos, trottinettes, ... ;
- les mesures spécifiques de modération du trafic ;
- les éléments destinés à renforcer la sécurité en général et particulièrement ceux destinés aux usagers les plus vulnérables, soit les piétons et les deux-roues ;
- les cheminements piétonniers ;
- les raccordements des routes communales, chemins, places et habitations ;
- l'adaptation de la signalisation verticale et horizontale et des règles de circulation, zone trente, zone de rencontre, ... ;
- le choix des matériaux à envisager pour les différents revêtements de surface, voies de circulation, socles, bordures, etc. ;
- la mise en valeur et l'aménagement des places publiques et privées ;
- les plantations éventuelles, arbres isolés ou d'alignement, haies, bosquets ;
- et d'une manière générale, l'intégration des nouveaux aménagements dans le site en vue de renforcer l'attractivité des lieux et l'accueil pour les touristes ou tout simplement pour les habitants du village.

Comme pour tout projet d'aménagement, une attention particulière doit être portée à la **participation des acteurs-clés** dans un tel processus. Il s'agira donc d'intégrer les attentes de la population dès les premières réflexions afin d'offrir un espace de débat dans le but final d'assurer une bonne appropriation de l'espace public. Même si la population sera consultée et ne sera pas fortement engagée. C'est une commission du conseil communal qui sera très impliquée dans les travaux d'étude.

Objectif de l'étude

L'étude a pour but **d'établir un diagnostic** de la commune de Lavey-Morcles en termes de mobilité (système et régime de circulation, signalétique, stationnement) tant du point de vue des transports individuels motorisés, des transports publics que des deux-roues ou de la mobilité douce en général.

De plus, l'étude a pour but d'identifier les qualités urbanistiques propres aux entités bâties afin de valoriser au mieux le patrimoine local.

Sur la base d'un diagnostic consolidé, il s'agira de **définir les objectifs** visés et de proposer sur ces bases un **avant-projet d'aménagement** qui comprendra à la fois l'organisation des flux à l'intérieur des entités bâties et la requalification des espaces publics.

Cette **vision globale et cohérente de l'aménagement** permettra ensuite une **réalisation par étapes**, au gré des urgences et des opportunités définies par le programme d'assainissement des réseaux souterrains.

La durée de l'étude et de l'établissement d'un diagnostic est d'environ une année. Une fois le résultat connu et documenté, la Municipalité pourra mettre en œuvre les différentes recommandations à son rythme et au rythme des capacités financières de la Commune.

Financement

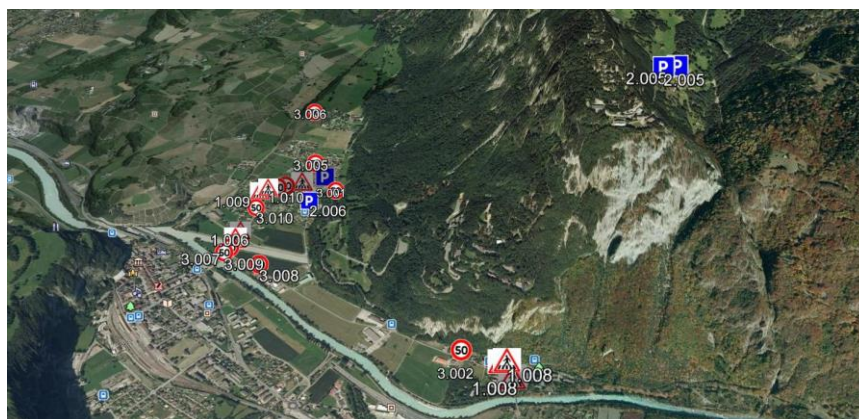
La Municipalité dispose d'une offre pour l'étude du projet global comprenant les étapes et les montants suivants :

A	Définition des objectifs	4'500.00
B	Etude préliminaire	8'000.00
C	Avant-projet d'aménagement	18'000.00
D	Démarche participative	17'900.00
D1	Séance de démarrage avec citoyens	800.00
D2	Coordinations avec Municipalité	2'000.00
D3	Séances avec groupe d'accompagnement (6 séances)	5'000.00
D4	Atelier de participation	5'000.00
D5	Séance de présentation du projet à la population	1'800.00
D6	Organisation d'une exposition du projet	2'500.00
D7	Synthèse de la démarche participative	800.00
E	Compléments aux données de base	2'400.00
E1	1ère campagne de mesures radars (pose de 2 appareils pendant une semaine)	1'200.00
E2	2ème campagne de mesures radars (pose de 2 appareils pendant une semaine)	1'200.00
F	Prestations particulières	
F1	A la demande du Maître d'ouvrage	selon besoins
Total intermédiaire (HT)		50'800.00
Frais de dossier (5%)		2'540.00
Total (HT)		53'340.00
Montant arrondi (HT)		53'000.00
TVA (8%)		4'240.00
Total TTC		57'240.00

A cela, il y a lieu d'ajouter un montant pour les divers et imprévus.

Procédure légale

Vu le montant du présent projet d'étude la Municipalité doit obtenir l'octroi du crédit par le Conseil communal. Dans un premier temps, le canton n'a pas à se prononcer sur la réalisation ou les résultats de l'étude hormis sur les aspects relevant de la circulation routière dans un deuxième temps.



Synthèse

Crédit d'étude	: Fr. 57'240.-
Divers et imprévus	: Fr. 2'760.-
Total	: Fr. 60'000.-
Financement	: prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.
Imputation	: Bilan compte 9141.04, compte d'investissement 42.5010
Amortissement	: amortissement sur cinq ans sur le compte 42.3311, la première fois l'année de remise du rapport final.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 10/2015 du 29 juillet 2015
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 60'000.- pour l'étude de l'aménagement urbain.

Adopté en séance de la Municipalité le 4 août 2015

